

Paris, le – 5 JUIL 2019

ASPECT 12

26 avenue Jules Gravereaux  
94240 L'Haÿ-les-Roses

Objet : Construction d'une halle commerciale sur les zones de protection des aqueducs de la Vanne et du Loing à L'Haÿ-les-Roses

N/Réf : BG-IP-PR.19-063

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 2 juin 2019, vous me faites part de votre inquiétude quant au projet porté par la ville de L'Haÿ-les-Roses portant sur la construction d'une nouvelle halle de marché à proximité de l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing.

Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges entre les services de la Mairie de L'Haÿ-les-Roses et Eau de Paris et ce afin que les intérêts de chacun puissent être respectés.

Ainsi, le projet tel qu'il est conçu aujourd'hui, permet de répondre aux attentes de la commune tout en préservant les prescriptions sanitaires et techniques des ouvrages du service public de l'eau à Paris. Le franchissement des aqueducs sera matérialisé par un ponton afin qu'aucune surcharge liée au passage des véhicules n'affecte par exemple leur stabilité.

Par ailleurs, ces aménagements feront l'objet de conventions entre Eau de Paris et la Ville de L'Haÿ-les-Roses, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et Citallios, aménageur désigné pour la réalisation du quartier Locarno. Ces conventions définissent d'une part les conditions dans lesquelles les aménagements sont autorisés sur les parcelles du domaine public de la ville de Paris et d'autre part leurs conditions de réalisation. Sur ce dernier point également, la protection des installations d'Eau de Paris est assurée.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.



Benjamin Gestin